

le Commerce continuëra de se faire comme par le passé.

Venons à présent à ces Arrêts des Parlemens qui ne finissent point contre ce qui est émané du Saint Siège en fait de Brefs. Après ceux qui ont été rendus contre la Constitution *Apostolicum* & les trois Brefs adressés aux Evêques de Grenoble, d'Angers & d'Alais \*, il s'en présente un nouveau du Parlement de Paris, qui supprime un nouveau Bref du Pape à l'Evêque de Sarlat. Comme les précédens, il a continué d'exercer la Rhétorique de Mr. Omer Joly de Fleury, ainsi qu'on va le voir par l'Extrait suivant des Régistres de ce Parlement, du 8. Mars dernier.

Ce jour, toutes les Chambres assemblées, les Gens du Roi sont entrés, & Maître Omer Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit.

MESSIEURS, Nous avons entre les mains, depuis deux jours, un Imprimé Latin & François, intitulé : *Bref de Notre Saint Pere le Pape Clement XIII. à Mgr. l'Evêque de Sarlat*, daté du 14. Novembre 1764.

Dicté par le même esprit qui a conseillé les Brefs que vous avez supprimés, celui-ci nous apprend qu'un grand nombre des Evêques qui ont écrit au Pape dans ces derniers tems, ne se sont expliqués que succinctement sur les calamités prétendues de leurs Eglises : *Breviter summa miseriarum capita attigerint*. Sans doute cette brièveté de leur part prouve leur embarras à déguiser les faits & ce qu'il en couloit à leur sincérité pour servir des intérêts particuliers & pour surprendre la religion du Pape. Oset-on même trop s'expliquer en pareille matière, lorsque tourmenté par la peine qu'éprouve une conscience honête, dès qu'il faut s'écarter du langage

*Arrêt contre un Bref à l'Evêque de Sarlat.*

\* Voyez notre dernier Journal, page 261 & suivantes.